L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN, 5 AOUT.

FEUILLETON.

LA TRÉSORIÈRE

PAR AMÉDÉE ACHARD.

X—(Suite)

—Non, dit-elle. Je pensais seulement à ce matin rêvé qui me surprend dans une lande déserte de l'Anjou!... Qu'il ressemble peu aux matins qui se lèvent sur les marronniers des Tuileries.

Un coup de sifflet retentit et les fit tressaillir tous deux. Presqu'aussitôt ils aperçurent Léonard qui accourait à toutes jambes. M. de Champluis mit la main sur la garde de son fusil; mais déjà la voix de leur guide les invitait joyeusement à le joindre.

—Venez, leur criait-il. Nos amis sont là et grâce à Dieu, madame, vous pourrez continuer votre route avec moins de fatigue.

Ils avaient à peine fait deux ou trois cent pas dans la direction des Cormières, que quatre hommes vêtus de peau de bique, le fusil en bandoulière, le bissac sur l'épaule, la cartouchière aux flancs, se levèrent silencieusement du milieu des buissons.

—Voici vos gardes du corps, reprit Léonard gaîment, ce sont des hommes durs et solides comme du bois de chêne; d'autres, échelonnés de distance en distance, vous attendent pour vous conduire au cœur de la Vendée. Et tenez, entendez-vous ces hennissements qui fendent l'air! Des chevaux sont là qu'on a préparés pour vous y porter.

En effet, trois chevaux sellés et bridés creusaient l'herbe de leurs sabots à la porte des Cormières. Les deux gentilshommes qui les tenaient en mains, découvrirent leurs fronts à l'aspect de la duchesse et se nommèrent. C'étaient eux désormais qui répondaient d'elle. Étienne mit un genou en terre devant celle qu'il avait si bravement protégée.

—Demain, lui dit-elle, en lui tendant la main nue, je serai dans la Vendée. Demain, sans doute, de fidèles serviteurs qui m'avaient suivie dans l'exil, viendront me rejoindre. La prudence nous avait séparés, le danger va nous réunir. Puis-je vous dire: au revoir?

—Ma vie est à mon roi, murmura doucement le jeune homme, en s'inclinant sur la main de la duchesse.

M. de Champluis et Léonard attendirent devant la métairie jusqu'au moment où la course des trois chevaux eut dérobé à leur vue Son Altesse et ses deux guides.

—Si vous n'êtes point trop fatigué, dit Léonard, vous plait-il, mon maître, que nous reprenions le chemin par lequel nous sommes venus?

—Va, je te suis.

Ils marchaient depuis quelques temps sans changer une parole, lorsqu'au détour d'un sentier Léonard s'arrêta brusquement:

—Adieu, maintenant, dit-il à M. de Champluis. Votre chemin est là; le mien ici.

—Tu ne retournes donc pas à la Trésorière avec moi?

—Ma foi, non! Il y a là bas dans les bois de jeunes gars auxquels j'ai donné rendez-vous et qui m'attendent.

—Toi? et pourquoi donc?

—Peut-être pour faire le coup de fusil, si les bleus nous cherchent, et j'ai idée qu'ils nous chercheront. Si le cœur vous en dit, vous viendrez nous rejoindre. Il nous faut un chef: vous serez le nôtre.

Et, sans attendre la réponse d'Étienne, Léonard s'enfonça dans le sentier.

Tout en poursuivant son chemin, M. de Champluis songeait moins, il faut le dire, à l'auguste fugitive qui venait de quitter qu'à Mme de la Saulnaie. Comment se faisait-il que la duchesse eût pénétré le secret de son cœur d'un seul coup d'œil? Cela se voyait donc sur son visage? De quel air à présent Louise l'accueillerait-elle?

Il pressait sur sa poitrine la branche de genêt fleuri qui lui avait été remise. N'était-ce pas une preuve, et la meilleure, qu'il avait bien rempli sa mission? Quand il arriva à la Trésorière, le soleil se couchait. Les chasseurs fatigués de leur inutile poursuite paissaient leurs chevaux ou dormaient sur des bottes de paille. Le lieutenant Lambert fumait un cigare en se promenant sur la terrasse. Il salua M. de Champluis sans l'interroger et continua sa promenade. Mme de la Saulnaie aperçut son cousin, poussa un cri et courut au devant de lui. Il lui sembla que ses yeux étaient animés d'un feu extraordinaire et doux.

—Vous enfin, dit-elle, en lui prenant la main. J'ai pensé à vous tout le jour.... qui m'a paru long. Rien ne vous est arrivé?

—Tenez, répondit Étienne en ouvrant sa veste de chasse, voici ce qu'une main royale m'a chargé de vous remettre.

—A moi! dit la contesse... que de bijoux et de diamants qui n'ont causé [illegible] cette fleur!

[illegible] rameau parfumé à ses lèvres [illegible] voulu en respirer l'arôme dans un baiser. Puis le brisant en deux morceaux:

—Une part vous en revient, dit-elle, gardez-la en souvenir de moi.

Étienne avait à peine eu le temps de cacher la branche de genêt dans sa poitrine lorsque sir John et M. d'Ochbou les rejoignirent. Le vieux gentilhomme portait sur son visage la trace des angoisses de la nuit et des émotions de la journée qu'il venait de subir. Le baronnet, plus sérieux encore que de coutume, semblait sous le poids d'une préoccupation dont on voyait la marque profonde dans ses yeux. Il avait entendu le cri de la comtesse, il avait vu son mouvement.

—Ainsi, dit-il, en donnant une poignée de main à M. de Champluis, les choses ont marché au gré de vos désirs?

Et sur un signe affirmatif d'Étienne, dont la main caressait la petite branche posée sur son cœur:

—Ici, reprit l'Anglais, nous avons passé des heures d'une cruelle incertitude. Mme la comtesse ne s'est-elle pas avisée de se lancer dans la plaine et d'entraîner à sa poursuite tout ce qu'il y avait de soldats au château! Je me suis jeté sur un cheval pour lui venir en aide en cas d'accident. Je tremblais que l'un des chasseurs exaspéré ne finit par tirer sur elle; et quel effroi, quand j'ai vu le lieutenant Lambert épauler tout à coup et faire feu! Quand j'ai pu la rejoindre, votre cousine riait aux éclats!

Il regarda Mme de la Saulnaie, qui venait de passer son bras sous celui d'Étienne.

—Dieu veuille, madame, que vous puissiez rire longtemps encore!

La soirée commença tranquillement. En homme qui a vu le monde, le lieutenant Lambert semblait avoir oublié les incidents de la matinée. La comtesse, qui ne voulait pas montrer moins de sang-froid que son ennemi, s'assit au piano et déchiffra, d'une main agile, les pages d'un opéra dont on venait de lui envoyer la partition de Paris. Étienne la dévorait des yeux. La marquise, à demi brisée par les événements qu'elle n'avait pu ni prévoir ni empêcher, immobile dans son grand fauteuil, promenait son attention de l'un à l'autre. L'expression de la tristesse se lisait dans ses yeux. Sir John allait et venait de long en large, lentement, grave et préoccupé comme un homme qui cherche à éclaircir un problème. Un chasseur entra et, faisant le salut militaire, remit un pli cacheté à son lieutenant. Celui-ci l'ouvrit, un éclair de joie passa sur son visage.

—Madame, dit-il en s'inclinant devant Mme d'Estraines, je dois m'éloigner de la Trésorière sur-le-champ; je n'ai plus l'honneur de vous loger, permettez-moi de vous remercier de l'hospitalité que vous m'avez accordée.

Passant alors auprès de Mme de La Saulnaie et secouant d'un air d'affectation le pli qu'il avait à la main:

—Vous avez gagné la première partie, dit-il en souriant, à moi la revanche, et l'une vaudra l'autre.

Bientôt après on entendit devant le château le bruit de la troupe des chasseurs qui se rangeaient en ordre et, sur le commandement de leur chef traversaient le parc. Les fers des chevaux frappaient les cailloux et le fourreau des sabres tintaient sur les étriers. Étienne se leva:

—Quelque chose se passe, dit-il, je veux savoir ce que c'est.

—Vous! s'écria la comtesse qui s'était jetée vers une fenêtre.

—Sans doute, j'ai commencé, je veux continuer.

Elle voulut l'arrêter.

—Est-ce que je ne porte pas un talisman sur moi? dit-il tout bas, avec la fièvreuse exaltation de son âge. Il me protégera contre tout danger!

Il sauta par la fenêtre avant que Louise eût pu le retenir, et s'éloigna à grandes enjambées.

Mme de La Saulnaie, à la fois attristée et ravie de l'action d'Étienne, se perdait en conjectures sur la signification des dernières paroles que le lieutenant Lambert lui avait adressées en s'éloignant. C'était une énigme dont le sens lui échappait. Elle en fit part aux personnes qui l'entouraient. Une rumeur, qui des communes pénétra au château, leur apprit alors que des troubles avaient éclaté dans un village du canton. Une bande de réfractaires armés s'était montrée.

—Commences-tu à comprendre? dit à sa nièce Mme d'Estraines qui soupira.

XI

Dès le point du jour, Mme de la Saulnaie était debout; la pensée qu'Étienne courait au-devant d'un danger l'avait tenue éveillée. Elle s'informa s'il était point de retour. Personne ne l'avait vu. Elle se rendit sur la terrasse, poussée par une inquiétude qui ne lui permettait pas de rester en place. Un petit berger y parut, haletant et tout poudreux.

—Est-ce vous qui êtes Mme de la Saulnaie? dit-il d'une voix essoufflée.

—C'est moi!

—Alors, voici une lettre pour vous, reprit-il en se laissant tomber sur un banc, pâle, épuisé.

La comtesse ouvrit précipitamment ce papier plié en quatre. Du premier coup d'œil elle reconnut l'écriture de Léonard. Le braconnier lui mandait que des nouvelles sûres lui avaient appris l'arrivée de Madame dans l'arrondissement d'Angers, et que déjà, il y avait eu des soulèvements sur plusieurs points de la Vendée. Lui-même n'avait pas perdu un instant, et avec une poignée d'hommes déterminés, il avait fait une tentative sur un gros bourg où il s'était procuré les munitions et les vivres qui manquaient à sa petite troupe; mais, la chose dont il avait le plus pressant besoin, c'était de l'argent, pour attirer à lui ceux qui hésitaient encore, soit que l'appât d'une récompense pût seule les engager à braver les dangers d'une lutte, soit qu'ils ne voulussent pas abandonner leurs familles sans ressource aucune au milieu des hasards d'une guerre civile. Avec de l'argent, la chose qui lui était le plus nécessaire, c'était un chef, un chef qui eût l'autorité du nom et de la situation.

Ce chef que Léonard demandait, Mme de la Saulnaie pensa qu'il l'avait déjà; et elle ne savait pas si elle devait trembler ou se réjouir. Quant à l'argent, elle ne voulait remettre à personne le soin de le lui porter. Son esprit enflammé par la violence et l'imprévu de la situation où son exaltation l'avait précipitée lui faisait trouver un devoir dans cette imprudence. Mais, pour ne pas augmenter les inquiétudes déjà si vives de la marquise, elle se résolut à ne faire part de son projet à aucun des hôtes du château. Guillaume sur la discrétion de qui elle pouvait compter, apprêta le cheval qui lui avait servi la veille, et ayant glissé dans sa poche une assez forte somme en or, la comtesse se lança par le plus court dans la direction du village où Léonard avait fait son coup de main.

Elle courait déjà depuis trois ou quatre heures, animée par ses rêves, où l'héroïsme se mêlait à la fantaisie, et dont la rapidité de sa marche et l'agitation de sa pensée augmentaient l'ardeur, lorsqu'à l'entrée d'un vallon, un coup de feu la fit tressaillir. Quatre ou cinq autres détonations éclatèrent immédiatement après. Mme de La Saulnaie arrêta son cheval écumant. Des flocons de fumée blanche s'élevaient sur la lisière d'un bois qu'on voyait à quelque distance; d'autres montaient du milieu d'un rideau d'arbres plus rapprochés qui dérobaient à sa vue une partie du vallon. Emportée par l'inquiétude, elle se jeta en avant et gagna une éminence d'où elle pouvait embrasser toute l'étendue du paysage qui s'ouvrait devant elle.

(A continuer.)

DIX-SEPTIEME TABLEAU ANNUEL.

Compagnie d'Assurance "Hope" DE LA NLLE-ORLEANS.

Bureau No. 21, rue du Camp.

Conformément à sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874		$160,532 06
Sur les risques d'incendie	90,039 95	
Sur les risques maritimes	14,363 50	
Sur les risques de rivière	6,129 56	100,502 06
Pertes payées dans la même période savoir:		
Sur les risques d'incendie	25,256 94	
Sur les risques maritimes	6,836 07	
Sur les risques de rivière	1,180 11	33,271 72
		67,260 40
Moins cent remis aux as	7,218 04	
Taxes	7,920 27	
Réassurances	6,705 40	
Loyer	3,380 27	
Primes retournées	1,081 63	
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins	16,000 00	41,873 94
Réserves pour les risques non terminées au 30 avril 1874		$25,386 44
Actif de la Compagnie:		
Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville		60,008 20
Prêts sur gages		42,817 02
Effets pour primes à courte échéance		37,731 60
Actions de banque et autres actions		56,430 11
Biens fonciers		17,561 51
Primes en voie de perception		16,410 96
En banque		54,232 90
Total de l'actif		$273,896 40

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé par devant moi le 18 mai 1874.

P. CHAS. CUVELLIER, Notaire Public
19 mai—1m No. 140, rue Gravier

Germania Insurance Company,

Bureau, No 124 rue Commune, NOUVELLE-ORLEANS.

ÉTABLIE EN 1866.

Capital payé.......... $300,000

Assurances contre les risques du feu, de la mer et des rivières.

Les pertes sont réglées avec promptitude aux conditions les plus libérales.

FRED. DEL BONDIO.......... Président.
H. ZUBERBIER.......... Vice-Président.
EMIL MAIER.......... Premier Secrétaire
H. E. MARBURG.......... Second Secrétaire
F. BERGER.......... Inspecteur

Directeurs:

Geo. Binder, (maison Lossassier & Binder)
A. H. Braughn (maison Braughn, Buck & Dinkelspiel)
P. W. Dielmann, (maison Miller & Dielmann)
R. Greissinger, (maison Clason & Co.)
W. Goldenbow, (maison Goldenbow & Kelly)
G. L. L. Mayer, (maison Mayer Bros.)
L. Reder, (maison L. Reder & Co.)
Frank Vatter, (maison Vatter & Blank)
H. Zuberbier, (maison Schneider & Zuberbier)
F. M. Zeigler, (maison Schmidt & Zeigler)

J. Armbruster,	J. Kohn,
Adam Giesser,	Louis Grunewald,
Jacob Hassinger,	H. F. Klumpp,
Hy. Oersting,	H. Schulz,
Thomas Schorr,	R. F. Theurer,
P. Thormählen,	J. J. Weckerling,
J. Voelkel,	Fred. Del Bondio.

7 mars—1m

Sun Mutual Insurance Company.

Capital Payé.......... $500,000

Dividendes payés sur les actions—Dix pour cent.

Dividendes sur primes participantes—payables au comptant.

—EXTRAIT DE L'ETAT—
ANNUEL DE 1873:

Montant net des primes	$227,767,84	
Escompte et intérêt	44,137,38	271,904,90
Pertes, dépenses, taxes, etc	186,232,80	
Réserves et dividende sur le capital	58,514,76	244,167,80
Bénéfice net		$ 27,787,41
Actif évalué aux taux du marché:		
Actions, Bons, Prêts et effets à recevoir	$34,736,34	
En caisse et primes en voie de recouvrement	$55,565,80	$580,302,73

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus favorables. Elle règle promptement les pertes aux conditions les plus libérales, à ses bureaux No. 61 de la rue du Camp, coin Commercial Place.

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—DIRECTEURS POUR 1874.—

JNO. G. GAINES,	JAMES BYRNES,
E. J. HART,	J. L. HARRIS,
HENRY RENSHAW,	LIONEL C. LEVY,
HUGH WILSON,	W. B. SCHMIDT,
B. BISCOE,	RICHARD FLOWER,
I. N. MARKS,	J. WEIS,
CHAS. MACREADY,	B. W. TAYLOR,
W. E. SEYMOUR,	J. C. MORRIS,
JAMES I. DAY,	L. ALCUS,
GEO. JONAS,	R. T. TORIAN,
EMORY CLAPP,	SCOTT MCGEHEE,
G. M. BAYLY,	ISAAC L. HAAS.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-SEPTIÈME ÉTAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à sa charte.

CAPITAL.......... $300,000.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874.		
Primes d'incendie	$97,694 71	
Primes sur les rivières	15,441 64	
Primes maritimes	13,159 56	
		126,195 91
En moins, primes remboursées		1,450 00
		$124,745 11
Pertes payées dans l'année—		
Pertes par l'incendie	$41,308 86	
Pertes sur les rivières	9,855 12	
Pertes sur mer	10,589 16	
	$61,752 76	
Réassurances	4,466 20	
Loyer	2,300 00	
Taxes	3,665 86	
Réfaction (rebate)	12,773 02	
Dépenses, escomptes et intérêts	5,594 84	
Réservé pour risques non terminés	32,600 00	124,494 48
Réserve pour réclamations non réglées		$540 00
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Prêts garantis	$ 6,200 00	
Prêts garantis par hypothèque	89,000 00	
Effets à recevoir pour primes	21,354 72	
Actions, bons et autres obligations	122,796 00	
Propriété foncière	4,264 65	
Primes en voie de recouvrement	19,394 63	
En caisse	11,411 20	
	$282,360 00	

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Signé, sous serment, pardevant moi ce onzième jour du mois de mai 1874.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

—DIRECTEURS—

L. F. GÉNÉRÈS,	J. J. FERNANDEZ,
W. B. SCHMIDT,	ED. BURTHE,
J. BAYLE,	A. CHIAPELLA,
A. BONNECAZE,	V. MAIGNAN,
	B. SALOY.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Les Vapeurs de la Malle de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et magnifiques bâtiments de cette ligne laveront le port sur leurs... [illegible] No. 50, Rivière du Nord—

LAFAYETTE, Hébard, samedi, 8 août.
PEREIRE, Sarmont, samedi, 22 août.
WASHINGTON, Lochmond, samedi, 5 sept.

PRIX DU PASSAGE EN OR (y compris le vin) POUR BREST OU LE HAVRE:
Première cabine, $125; Seconde cabine, $65.
Billets d'excursion à prix réduits.
[illegible]

Les voyageurs américains qui vont sur le continent... [illegible]

Pour fret ou passage, s'adresser à
GEO. MACKENZIE, Agent, 55, Broadway, New-York.
ou L. GRAND, Agent.
nov—26 Galier Court, Lettre H. N. O.

LIGNE DE
STEAMERS DU HAVRE
—ET DE LA—
NOUVELLE-ORLÉANS.

Les steamers suivants, qui sont de première classe et voyagent sous pavillon espagnol seront expédiés de la Nouvelle-Orléans pour le Havre, directement.

ESPARTERO,	CASTELLAR,
PELAYO,	CORTES,
RIVERA,	COLON,
QUEVEDO,	(d'autres en construction.)

Ils passent la barre en tout temps, sans retard. Pour fret ou passage (excellents emménagements, bonne table, y compris le vin.)

S'adresser à
F. INGATE, agent,
No 14 de la rue de l'Union,
Nouvelle-Orléans.

28juill—1an

STEAMERS—LIVERPOOL
Ligne d'Etat.

S'il y a des obstacles à la barre ils sont évités par les bateaux allèges.

Tous les steamers de cette ligne sont neufs, en lides, construits spécialement pour le commerce de la Nouvelle-Orléans, d'une grande puissance et d'une grande vitesse; ils sont commandés par les marins les plus habiles et les plus prudents. Il y a des chirurgiens et des femmes de chambres expérimentés sur chacun d'eux et on n'y néglige rien pour assurer le confort de tous les passagers.

STATE OF LOUISIANA, 2500 tonneaux, Lieut. Johnson, R. N. R.
STATE OF MINNESOTA, 2500 tonneaux, Lieut George Hamlin, R. N. R.
STATE OF ALABAMA, 2500 tonneaux, capt. D. Flint.
STATE OF VIRGINIA, 2500 tonneaux, capt. Sadler.
STATE OF PENNSYLVANIA, 2500 tonneaux, capt. Brass.
STATE OF GEORGIA, 2500 tonneaux, capt. L. Cooper.
STATE OF NEVADA, 2500 tonneaux,
STATE OF FLORIDA, 2500
STATE OF INDIANA, 2500

La compagnie émet des traites payables sur demande, et qui peuvent servir dans toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe;

Elle vend des billets de retour (bons pour douze mois) et des billets pour toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe;

Des billets d'immigrants (payés d'avance) pour les personnes qui désirent faire venir leurs amis ici.

Elle donne des connaissements pour Brême, Hambourg, le Hâvre, Anvers, Rotterdam, Glascow et d'autres points bien connus.

De la Nouvelle-Orléans à Liverpool directement.

Le steamer
STATE OF LOUISIANA,
partira de son quai, poteau 25, Troisième district, vis-à-vis de la Presse de la Levée, le SAMEDI, 22 Août 1874.

N. B.—Les steamers de cette ligne partent aux jours indiqués.

Prix de passage de la Nouvelle-Orléans aux ports ci-dessus mentionnés:

	Salon.	Inter.	Ent.
Liverpool, Glascow, Belfast, Queenstown, Londonderry.	$	$	$
Le Havre, Hambourg, Anvers, Rotterdam			
Paris, Brême, Manheim, Norvège, Suède, Danemark			

De la Nouvelle-Orléans à Glascow, Belfast via New-York (par chemin de fer tout le temps de la N. O. A N. Y.)

Les voyageurs partiront de la Nouvelle-Orléans du pied de la rue du Canal, à 4 heures de l'après-midi, le SAMEDI, 8 août, et prendront à New York, le steamer "State of NEVADA" qui part de New York, le MERCREDI, 12 août, à midi.

N. B.—Les voyageurs qui prendront cette route éviteront les désagréments, les frais et le retard à New York.

Prix du passage (y compris le billet de chemin de fer pour New York) à

	Salon.	2e cabines.	Entr'e
Belfast, Glascow	$118		
Liverpool, Londonderry	128		

La compagnie vend à bas prix, des billets pour toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande et de l'Europe;

Des billets—bons pour douze mois—de la Nouvelle-Orléans à Liverpool—aller et retour—à $200 le billet; pour Liverpool, directement, via New-York et vice versa—aller et retour—à [illegible] le billet.

Les prix sont basés sur la monnaie courante des Etats Unis. Moitié prix pour les enfants âgés de deux à douze ans.

A. K. MILLER & CO., Agents,
Au No 29 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.
6juillet—1an

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier

	De Brême.	Départ: De la Nlle-Orléans.
Strasburg	15 sept.	17 oct.
Frankfurt	29	31
Hannover	2 oct.	14 nov.
Koeln	27	28

Les autres jours de départ seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres.......... $180 en or.
Entrepont.......... 40 "

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—au Hâvre ou à Brême:
Chambres.......... $180 en or.
Entrepont.......... 45 "

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres.......... $50 en or.
Entrepont.......... 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
3 août—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

HAMBOURG.

Compagnie de Vapeurs Hambourgeoise-Américaine.

Communication directe entre le Havre, Cherbourg, Hambourg et la Nouvelle-Orléans, par voie de Santander et de la Havane.

Les magnifiques steamers de la Compagnie:
Germania, Capt. Winzen,
Vandalia, Capt. Franzen,
Saxonia, Capt. Kielsen.
—Partiront comme suit—

De Hambourg.	Du Havre.	De Santander.	De la Nlle-Orléans.
	"Vandalia."		
Janv. 21	Fév. 3	Fév. 6	Mars 11
	"Germania."		
Mars 14	Mars 17	Mars 21	Avril 22

En partant de Hambourg, les steamers touchent au Havre, à Santander, à la Havane, et dans le voyage de retour ils touchent à la Havane, à Cherbourg, (éventuellement au Havre), pour embarquer ou débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE PAYABLE EN OR.

De la Nouvelle-Orléans à Cherbourg, ou à Hambourg:
Première Cabine, $150—Entrepont, $50.

Du Havre, de Hambourg, de Southampton, à la Havane ou à la Nlle-Orléans:
Première Cabine, $150—Entrepont, $60.

On peut obtenir des billets de passage du Havre, de Hambourg, de Southampton, de Santander, etc., en s'adressant aux soussignés.

On signera des connaissements pour tous les ports du continent entre le Hâvre et Cronstadt.

MM. Focke Wilkens & Co., à Galveston, et M. Ernest Cucullu, à Mobile, ont été autorisés à signer des connaissements jusqu'en Europe. La destination pour du fret expédié de Galveston ou de la Mobile en transbordements sur les steamers de la Compagnie de la Nouvelle-Orléans.

Pour plus amples informations, s'adresser à
WILLIAMS, RUPERTI & Cie., Agents-Généraux,
Rue de la Commune.

C. B. RICHARD & BOAS, Agents-Généraux de Passage,
61, Broadway, New-York.

F. BROMBERG, Mobile. Agents pour le Passage. 3nov—6m

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE

Des steamers suivants:

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES.

Le steamer
KNICKERBOCKER,
Gager, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse DIMANCHE, 9 août, à 8 A. M.

Passage.......... $60.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 61.

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1867. Prepared with the greatest care all bankruptcy schedules being certified by Messrs. L. D. Lebrun and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Forms[illegible] from Washington. [illegible]

Achetez vos CIGARES, CIGARETTES & TABACS Chez ED. L. ZELL, à l'angle des rues Canal et Carondelet,

P. O. Box 374. NOUVELLE-ORLEANS.

VAPEURS.

Le Lac.

ARRANGEMENT D'ÉTÉ.

Steamers de la Malle des Etats-Unis entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer du marchepier et à basse pression CAMELIA.

Capitaine Ranover,

partira pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de 10 heures et demie du matin; le MARDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le MERCREDI, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin; le VENDREDI et le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le DIMANCHE, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin.

Le LUNDI et le JEUDI le bateau ira jusqu'à Pitts Landing, sur la rivière Tchefuncte, pour Covington. Retour: il quittera Old Landing le mardi et le vendredi, à 6 heures du matin; Madisonville tous les matins, le dimanche et le mercredi excepté.

La CAMELIA ne fera pas des excursions régulières. Il partira tous les dimanches matin à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie et le mercredi à l'arrivée du convoi de 9 heures. Il sera de retour le soir.

Il ne sera plus dorénavant pas reçu de fret après le départ du convoi précédent celui à l'arrivée duquel le bateau doit partir.

Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Par suite du mauvais état du wharf de Lewisburg, le Camelia ne s'y arrêtera que quand le capitaine jugera qu'il est prudent de le faire.

C. M. SORIA, Agent.
Aux Nos 18 et 20 rue de l'Union.
12 mai

Excursions du Dimanche et du Mercredi.

Pour Mandeville, Louisbourg et Madisonville.

Le beau steamer très du marcheur, CAMELIA, Capt. Wm. Hanover, fera régulièrement une excursion le DIMANCHE et le MERCREDI, à Mandeville, Louisburg et Madisonville, à dater de DIMANCHE, 17 mai. Il partira de l'extrémité du chemin de fer, au lac, à l'arrivée du train de 7 heures et demie du matin, et, le mercredi, à l'arrivée du train de 9 heures du matin. Il sera de retour à la Nouvelle-Orléans le soir du même jour, à temps pour le train de 7 heures et demie.

Prix du passage (aller et retour) $1.

COHEN M. SORIA, Agent.
Aux Nos. 18 et 20 de la rue de l'Union.
12 mai.

Bateau Régulier du Grand Ecore.

Départ tous les MARDIS, à 5 heures P. M., à dater de MARDI, 4 août.

Pour Grand Ecore, Montgomery, l'embouchure de la rivière aux Cannes, Alexandrie, débarcadères Newman et Barbin et tous les débarcadères intermédiaires de la Rivière Rouge. Le bateau à vapeur, d'un très faible tirant d'eau,

FLETA,

capitaine M. C. Mitchell, commis Jos. C. Robbins, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, pendant toute la saison des basses eaux. Le "Fleta" sera remplacé par un bateau plus gros lorsque l'état de la rivière le permettra.

Pour fret ou passage, s'adresser à
LORD & MCPEAKE, Agents.
24 juillet—1m. No. 46 de la rue du Camp.

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mercredis 5 h. P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmesport, Church[illegible] et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA,
H. H. Bread, capitaine
J. B. Schmidt, commis,

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaises, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmesport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLER,
No 108 de la rue de la Commune.
5 août,—1m.

Pour la Côte, Bâton-Rouge et Grosse Tête Landing.

Le bateau à vapeur R. L. HODGE, capt. V. R. Barnum; commis, James McElroy,

part de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à 5 heures du matin, et tous les SAMEDIS, à 5 heures de l'après-midi. Retour: il quitte Plaquemine tous les JEUDIS et DIMANCHES soir. Il part de Donaldsonville et descend la côte, le jour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
R. O. MELANCON, No. 22 de la rue Conti.
14mai—1an

Paquebot Régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures P. M., et les VENDREDIS à 10 heures A. M.

LIZZIE HOPKINS,
Capitaine J. F. Angela,
Commis F. A. Chalet.

Pour tous les atterrages de la côte jusqu'à Donaldsonville et du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.

A son retour à la Nouvelle Orléans ce bateau fera ses voyages les dimanches et mercredis à plein jour.

Ce bateau recevra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche y compris, et vu l'état des basses eaux du Bayou, le bateau donnera des connaissements avec privilège de transférer son fret.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
B. RIVET,
26 juill—1an No 20 rue Conti.

Pour la Côte,—au dessous de la ville.—Départ tous les MARDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin.

Pour les Forts, la Station de la Quarantaine, Burns, toutes les habitations et tous les débarcadères. Le bateau à vapeur EMPIRE, neuf et fin marcheur, capt. A. F. Jandron, commis, J. C. Trémoulet, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il sera de retour à la Nlle-Orléans tous les MERCREDIS et SAMEDIS, vers les 10 heures du matin.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
S. FERNANDEZ & CO.
21 sept—1an No 124 de la rue Vieille Levée.

Pour la Côte,—au-dessous de la ville.—Départ tous les MERCREDI et SAMEDI à 10 heures du matin.

Pour les Forts, la station de la Quarantaine, Burns, toutes les habitations et tous les débarcadères Le bateau à vapeur

MARY IDA,

capitaine A. J. Reis; J. L. Boyd et P. R. Barry, commis;

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il sera de retour à la Nouvelle-Orléans tous les LUNDI et JEUDI de l'après-midi.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
9 mai—5 1n

Mechanics' and Traders INSURANCE COMPANY,

Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 août 1873:		
Primes sur l'incendie	$129,681 46	
Primes de mer	24,319 62	
Primes de rivière	85,997 87	
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872	42,000 00	
Total		$281,998 95
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année		50,135 42
		$211,863 53
Pertes payées dans l'année:		
Sur les risques d'incendie	$64,857 30	
Sur les risques de mer	17,666 84	
Sur les risques de rivière	15,281 71	109,544 25
		$110,350 41
En moins,		
Réfaction (rebate), 15 pour cent	$4,962 12	
Réassurance	14,620 42	
Dépenses, taxe, licence, intérêt	5,446 30	
Réservé pour pertes non réglées	29,100 00	48,641 84
Bénéfice net		$61,607 57
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
En caisse		$86,736 20
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis		294,007 35
Primes en voie de recouvrement		481 00
Actions bons, actions, etc., de banque et compagnies d'assurance, etc.		46,283 42
Propriété foncière		4,837 63
Billets d'actions (stock notes)		303,280 50
		$563,356 17

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président,
JAMES A. WHITE, Secrétaire,

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nlle-Orléans.
Assermentés et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 29 septembre 1873.
CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:
Intérêt sur le capital payé.......... 10 pour cent.
Dividende sur le audit.......... 5
Dividende sur primes remboursées.. 15

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen,	C. A. Green
A. J. Aiken,	I. L. Haas,
J. A. Braselman,	Col. T. H. Hunt,
W. T. Blakemore,	J. D. Hill,
I. Bloom,	Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd,	Robert L. Moore,
O. H. C. Brown,	John Myers,
John D. Cobb,	H. J. Mullan,
Geo. W. Church,	Edward Nalle,
J. R. Campbell,	G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman,	W. R. Thompson,
Lucien J. Doize,	Frederick Wing,
J. A. Dunnica,	C. W. Wood,
Fred. Ernest.	Louis A. Wiltz,
Benjamin Ga[illegible],	T. S. Waterman.

11oct—1m—2f s

Compagnie d'Assurance TEUTONIA, DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Bureaux, No. 111 de la rue Gravier.

Assure, aux taux les plus bas, contre les risques d'incendie, de mer et de rivières.

Actif.......... $780,454 60

A. HIMER BADER, Président,
CH. ENGSTFELD, Vice-Président,
GEORGE STROMEYER, Secrétaire.

DIRECTEURS:
[illegible]

C. H. ZIMMERMANN,

139.......... Rue du Canal.......... 139

Agent pour les célèbres Montres "LONGINES" fabriquées à St-Imier, Suisse, par ERNEST FRACILLON.

Ces excellentes montres en boîtiers or et argent à prix très raisonnables chez Zimmermann, 139, rue du Canal.

CHEMINS DE FER.

THE MOBILE LINE.

On and after May 24, 1874.

Trains leave depot foot Canal street as follows:
EXPRESS AND MAIL DAILY, at 6 a. m.
COAST ACCOMMODATION TRAIN, DAILY (except Sunday,) at 3:15 p. m.
Through night express daily, at 4 p. m.
Arrive:
Coast Accommodation (daily except Sunday) at 9:30 a. m.
Express and Mail daily at 3 p. m.
Through night Express, daily at 11 p. m.
The 4 P. M. express train will stop only at regular telegraph stations between this city and Ocean Springs.

This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Louisville, St. Louis and Chicago.

Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.

E. P. SHUTE, General Passenger Agent.
S. H. SCRANTON, General Superintendent.

LIGNE DE MOBILE.

A partir du 31 Mai 1874.

Les trains partirent du dépôt, au pied de la rue du Canal comme suit:

EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 6 heures.

TRAIN D'AGRÉMENT POUR LES VILLES DE BAINS, (tous les jours, excepté le dimanche) à 3.15 p. m.

Express du soir tous les jours à 4 heures p. m.
[illegible]

Le train express de 4 h. p. m. ne s'arrêtera qu'aux stations télégraphiques régulières entre la Nlle Orléans et Ocean Springs.

C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Louisville, St. Louis et Chicago.

Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hotel.

E. P. SHUTE, Agent-Général pour les passages.
S. H. SCRANTON, Surintendant-Général.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:
(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

DEPARTS.		ARRIVÉES.	
Express	7.00 A. M.	Express	10.30 P. M.
Malle	5.00 P. M.	Malle	9.30 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST. LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général.

New Orleans, St. Louis & Chicago R. R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7.00 A. M.	Express	10.30 P. M.
Mail	5.00 P. M.	Mail	9.30 A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and information given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager.

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est située à l'ancien dépôt, rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour......25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans......15 cents.

[illegible]

Les dimanches un train partira toutes les demi heures, des 2 heures de l'après midi. Un train quittera le lac toutes les demi-heures à partir de 4 heures.

Les passagers qui désirent s'arrêter Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

S. H. SCRANTON, Surintendant-Général.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira au pied de la rue Ste.-Anne, tous les jours, à 7 h. 30 du matin, et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 7½ heures, A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Lockport et Thibodeaux sera expédié aux taux de bateau à vapeur par le rivière.

[illegible]

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasin.
[illegible] CHS. A. WHITNEY & CO. Agents.

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DE LA— Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

QUATORZIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 Décembre 1		
Sur les risques d'incendie	$[illegible]	
Sur les risques de mer	[illegible]	
Sur les risques de rivières	[illegible]	
Total des primes		[illegible]
En moins—primes non expirées le 31 décembre 1873	[illegible]	
En moins—Primes remboursées	11,776 93	
		[illegible]
Montant net des primes		[illegible]
Réassurances		[illegible]
Pertes par le feu $[illegible]		
Pertes sur mer	67,373 03	
Pertes sur rivières	9,774 91	
Dépenses, taxes, etc., intérêt		37,491 46
Commissions des affaires d'agences		7,766 87
Réduction (rebate) aux assurés		38,773 43
Intérêt semi-annuel sur le capital—		
Cinq pour cent payé, en août 1873	$25,000 00	
Cinq pour cent payable en février 1874	25,000 00	
Réservé pour réclamations non réglées		$ [illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
En caisse		$ [illegible]
Effets à recevoir, pour primes		[illegible]
Bonds de la ville et autres bonds		[illegible]
Actions de la Compagnie du gaz et autres		[illegible]
Billets en garantie et billets hypothécaires		[illegible]
Primes en voie de recouvrement		[illegible]
Comptes en suspens		[illegible]
Primes d'agences pour décembre		[illegible]
Mandats		[illegible]
Succursale		[illegible]
Louisiana Cotton Factory		[illegible]
Propriété au coin des rues Canal et Camp		[illegible]
Autres propriétés foncières		[illegible]
Dû par des Compagnies d'assurance		[illegible]
Dépréciation		[illegible]
Valeur sur le marché, au comptant		[illegible]
PASSIF		
Capital		[illegible]
Risques non expirés		[illegible]
Intérêt sur le capital, dû en février		[illegible]
Intérêts et dividendes non collectés		[illegible]
Billets à payer		[illegible]
Réclamations non réglées		[illegible]
Réserve de 2 1/2 pour cent sur les pertes		[illegible]

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé sous serment, pardevant moi, ce [illegible] janvier A. D. 1874.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.
Au No 140 de la rue Gravier, Nlle-Orléans.

Le dividende—intérêt semi-annuel de cinq pour cent, dû le premier lundi de février, sera payé aux actionnaires à partir de la dite date.

DIRECTEURS:

Geo. Urquhart,	[illegible]
E. Gally,	[illegible]
G. W. Babcock,	[illegible]
T. Reilly Blanchard,	[illegible]
A. Schreiber,	W. B. Schmidt,
Chas. Lafitte,	J. Tuyes.

CHARTE.

Etats-Unis d'Amérique,

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nlle-Orléans.

QU'IL soit connu que ce [illegible] jour de novembre de l'année de Notre seigneur mil huit cent soixante-treize,

Pardevant moi, Armand Pitot, notaire public, dûment commissionné et assermenté dans et pour la paroisse et la ville susdites, y résidant, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés,

Se sont présentées les parties dont les signatures figurent ici—lesquelles parties, stipulant pour elles-mêmes et les personnes qu'elles représentent,

Ont déclaré que profitant des droits et privilèges accordés par les lois de l'Etat de la Louisiane relativement à l'organisation de corporations dans l'Etat, elles se sont engagées et ont convenu aux présentes de se former en une corporation dans le but et avec les stipulations et règlements suivants:

ARTICLE I.

Nom, Domicile, Terme et Représentation légale.

Le nom de cette société sera THE LABORING HOMESTEAD AND CO-OPERATIVE ASSOCIATION OF LOUISIANA. Elle sera domiciliée et aura son principal bureau dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane.

ARTICLE II.

Fonctions et Pouvoirs.

[illegible]

ARTICLE III.

Objets et Buts.

[illegible]

ARTICLE IV.

Capital, Actions, Etc.

Le capital de cette Société sera de CINQ CENT MILLE PIASTRES, avec privilège de l'augmenter... [illegible] CINQUANTE MILLE actions de la valeur au pair de DIX PIASTRES [illegible]

ARTICLE V.

Transfert d'actions.

[illegible]

ARTICLE VI.

Epoque du commencement des affaires.

[illegible]

ARTICLE VII.

Limite de la responsabilité des actionnaires.

[illegible]

ARTICLE VIII.

[illegible]

ARTICLE IX.

Corporations comme souscripteurs.

[illegible]

ARTICLE X.

Conseil de Direction.

[illegible]

ARTICLE XI.

Premier Conseil de Direction et premier Corps d'officiers.

[illegible]

JULES TUYES,	EMILE DE BUYS,
[illegible]	ALPH. TERTROU,
CHARLES NATHAN,	[illegible]
ARISTIDE GERARD,	[illegible] SCHMIDT,
DANGERVILLE	L. KERNION.

[illegible]

ARTICLE XII.

Election de Directeurs.

[illegible]

ARTICLE XIII.

Sous-directeurs.

[illegible]

ARTICLE XIV.

Devoirs des Officiers.

Président.

[illegible]

Vice-président.

[illegible]

Secrétaire.

[illegible]

Trésorier.

[illegible]

Avocat.

[illegible]

Arpenteur.

[illegible]

ARTICLE XV.

Prohibition.

[illegible]

ARTICLE XVI.

Addition, Changements, Dissolution.

[illegible]

CHARTE.

[illegible]

ARTICLE XVII.

Etat annuel. Fonds de réserve. Dividendes.

[illegible]

ARTICLE XVIII.

Liquidation.

[illegible]

L'original est signé:

A. GERARD,	E. DE BUYS,
L. KERNION,	A. TERTROU,
J. TUYES,	[illegible]
CHAS NATHAN,	W. B. SCHMIDT,
J. LANGLES,	
A. LA PICE,	Témoins
[illegible] LE GARDEUR, Jr.	

A. PITOT Jr., notaire public.

[illegible]

Signé: G. BARGANTEL, Député du Recorder.

Pour copie conforme,
(L. S.) A. PITOT Jr., notaire public.

Charte Amendée DE LA New-Orleans Mutual Insurance Company

(Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.)

actuellement la

New-Orleans Insurance Co.

(Compagnie d'Assurance de la Nlle-Orléans)

ETAT de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.—Qu'on se souvienne que ce premier jour du mois d'avril dans l'année mil huit cent soixante quatorze, pardevant moi, Pierre Charles Cuvellier, notaire public, dûment commissionné et assermenté, dans et pour la paroisse d'Orléans, et la ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane susdit, et en présence des témoins ci-après nommés, et soussignés, ont comparu M. M. Jules Tuyes, président, et John W. Hincks, secrétaire, de New-Orleans Mutual Insurance Company, corporation existant en vertu des lois de cet Etat, domiciliée dans la ville de la Nlle-Orléans [illegible]

ARTICLE I.

[illegible]

ARTICLE II.

[illegible]

ARTICLE III.

[illegible]

ARTICLE IV.

[illegible]

ARTICLE V.

[illegible]

CHARTE.

[illegible]

ARTICLE VI.

[illegible]

ARTICLE VII.

[illegible]

ARTICLE VIII.

[illegible]

W. B. SCHMIDT,
E. MILTENBERGER,
A. REICHARD,
PLACIDE FORSTALL,
E. GALLY,
GEORGE URQUHART,
CHAS. LAFITTE,
AD. SCHREIBER,
T. R. BLANCHARD,
G. W. BABCOCK,
[illegible]
J. TUYES.

ARTICLE IX.

[illegible]

ARTICLE X.

[illegible]

ARTICLE XI.

[illegible]

ARTICLE XII.

[illegible]

Original signé

J. TUYES, Président,
J. W. HINCKS, Secrétaire.
E. CHALARON,
A. CAPDEVIELLE.
P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

[illegible]

Nouvelle-Orléans, 2 avril, 1874.
(Signé) G. BARGANTEL, Député.
P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public, No. 140 rue Gravier.
7 avril—[illegible]

Second Etat de Situation

—DE LA—

COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

[illegible]

E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BARUIZ, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce [illegible] jour [illegible] 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Président élu pour servir en 1874.)

[illegible]

CHARTE.

Etats-Unis d'Amérique,

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nlle-Orléans.

QU'IL SOIT CONNU, que ce jour, [illegible] février, de l'an de Notre Seigneur mil huit cent soixante-quatorze et de l'indépendance américaine, par-devant moi, Amédée Ducatel, notaire dûment commissionné et assermenté pour la ville et paroisse de la Nlle-Orléans, y résidant, et en présence des témoins ci-après nommés:

Se sont présentées les parties dont les signatures figurent ici—lesquelles ont déclaré que profitant des privilèges accordés par les lois de l'Etat de la Louisiane relativement à l'organisation de corporations dans l'Etat, elles se sont engagées ceux qu'elles représentent en une corporation dans le but et avec les stipulations et règlements suivants:

Titre d'Incorporation.

ARTICLE I.

Le nom et titre de cette Corporation sera "THE ST. MAURICE MUTUAL AID ASSOCIATION, (BARRACKS AND VERSAILLES) (ASSOCIATION D'ASSISTANCE MUTUELLE DE ST-MAURICE CASERNES ET VERSAILLES). Elle sera domiciliée dans la ville de la Nlle-Orléans. Elle aura un sceau de corporation portant les armes de l'Etat de la Louisiane et le nom de la Corporation.

ARTICLE II.

Le Société a pour but:

[illegible]

ARTICLE III.

[illegible]

ARTICLE IV.

[illegible]

ARTICLE V.

[illegible]

ARTICLE VI.

[illegible]

ARTICLE VII.

[illegible]

ARTICLE VIII.

[illegible]

AMÉDÉE DUCATEL, Notaire.

J'ai examiné l'acte d'incorporation ci-dessus [illegible]

JOHN McPHELIN, Juge du District.

[illegible]

G. BARGANTEL, Député de l'Enregistreur.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT CONNU, que ce deuxième jour de Décembre de l'année mil huit cent soixante-treize.

Pardevant moi, MARCEL T. DUCROS, notaire public [illegible] M. CHARLES ROMAN, président de la Compagnie d'Assurance "LA SALAMANDRE" [illegible]

ARTICLE VII.

[illegible]

ARTICLE VIII.

[illegible]

CHARLES ROMAN, Président.
WM. KLEHLA.

L. M. DUCROS.

Nouvelle-Orléans, 12 décembre 1873.

[illegible]

G. BARGANTEL.
12 déc—[illegible]

The People's Insurance Company OF NEW ORLEANS.

Bureaux: rue St-Pierre No 8 (Edifice Pontalba.)

Assure contre les Risques de Feu, Rivière et Marine.

D. E. DAVIS, Président.
[illegible], Vice-Président.
[illegible] GRANGER, Secrétaire.

Comité des Finances:

[illegible]

Directeurs:

[illegible]